



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagne de mesure des pesticides dans les outre-mer

Question écrite n° 10202

Texte de la question

M. Max Mathiasin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la campagne de mesure des pesticides lancée par l'ANSES au mois de juin 2018, pour un an, à l'échelle nationale. En Guadeloupe et en Martinique, le chlordécone a gravement contaminé les sols et aurait même été détecté, dans certaines communes, dans l'eau du robinet, mais sa toxicité dans l'air n'est pas connue. Il lui demande quels sont les pesticides les plus dangereux déjà identifiés dans les outre-mer et s'ils s'en trouvent encore sur le marché. Par ailleurs, il souhaiterait savoir quels sont les acteurs impliqués dans cette campagne de mesure et comment, en pratique, elle sera mise en œuvre dans les différents territoires d'outre-mer et singulièrement en Guadeloupe.

Texte de la réponse

La feuille de route interministérielle 2019-2020 sur la chlordécone prévoit une mesure relative à la conduite de travaux par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) afin d'apporter des connaissances sur la contamination de l'air par la chlordécone dans le cadre de la surveillance des pesticides dans l'air ambiant. La chlordécone a été considérée par l'Anses comme substance hautement prioritaire à rechercher dans l'air extérieur : des prélèvements d'air ont été réalisés en 2019, pendant 12 mois sur deux sites, l'un en Guadeloupe, l'autre en Martinique, et les résultats des analyses seront publiés en 2020. Ces travaux s'intègrent plus largement dans le cadre de la campagne exploratoire nationale de mesure des résidus de pesticides dans l'air ambiant lancée par l'Anses en juin 2018, avec l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, en tant que membre du laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air, et le réseau des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air fédéré par ATMO France. Outre l'amélioration des connaissances sur l'exposition chronique de la population (métropole et outre-mer), cette campagne a aussi pour finalité de permettre à terme de définir une stratégie de surveillance des pesticides dans l'air. La mise en place d'une telle surveillance au niveau national est une priorité définie dans le plan d'action gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques publié le 25 avril 2018 et le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) 2017-2021 publié le 11 mai 2017. Ce dernier prévoit le lancement de la campagne exploratoire financée dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance et le déploiement d'une surveillance pérenne et ciblée sur les substances prioritaires. Il est rappelé que dans son rapport d'expertise collective, publié en octobre 2017 suite à une saisine des ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et du travail, l'Anses a défini une liste de substances prioritaires à surveiller (selon les données de danger, d'utilisation, d'émission et de persistance) et a formulé des recommandations pour la conduite de la surveillance nationale et de la campagne exploratoire (modalités de prélèvement, d'analyse et stratégie d'échantillonnage). Pour les départements et régions d'outre-mer, l'Anses a retenu en Guadeloupe 35 substances hautement prioritaires et 14 prioritaires, en Martinique 34 substances hautement prioritaires et 12 prioritaires, en Guyane 32 substances hautement prioritaires et 6 prioritaires et à La Réunion 39 substances hautement prioritaires et 13 prioritaires (les listes sont disponibles dans le rapport publié sur le site de l'Anses). Les résultats de la campagne exploratoire devraient être connus dans les prochains mois et l'Anses devrait proposer des premiers éléments d'interprétation sanitaire de ces

données de contamination de pesticides dans l'air. Au regard de ces résultats, il conviendra de définir les modalités d'un dispositif de surveillance pérenne de la qualité de l'air au regard de la présence de pesticides.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10202

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5720

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5118